

Présentation SIAAP le 11 décembre 2003
Par **Danielle Salomon**
Chercheur associée au CSO
Fondatrice de Risques & Intelligence

Résumé :

L'évacuation des boues d'épuration urbaine constitue un enjeu très pragmatique pour toutes les collectivités et d'autant plus que leur production augmente. Au croisement des politiques d'assainissement, d'élimination des déchets et de protection de l'environnement, encadrée de près par les directives européennes, la gestion des boues se fait sous fortes contraintes. En outre, les filières sont constitutivement instables. Ceci tient à leur caractère hybride et à l'importance qu'a prise en France la valorisation agricole des boues. La sous-capacité des filières d'élimination traditionnelles (incinération et décharges) accroît la pression sur la possibilité de valoriser les boues en agriculture. Leur statut de déchet, l'ensemble des composés, résidus de l'activité humaine qu'elles contiennent facilitent la mobilisation d'arguments de protection de l'environnement et de la santé pour ceux qui sont opposés à leur usage sur les sols.

Dans le cadre d'une chaîne agro-alimentaire qui a été particulièrement secouée par des crises sanitaires dont la plus aiguë a été constituée par l'ESB, les boues -devenues un intrant parmi d'autres en amont de cette chaîne- font l'objet de diverses exigences ou soupçons qui sont de nature à remettre en cause la pérennité des filières de valorisation. Or, celles-ci représentent pour les collectivités des investissements qui doivent pouvoir se stabiliser dans le temps. Les boues par l'ampleur des quantités en cause constituent un enjeu de société alors même que leur production et leur évacuation sont des activités locales. La stabilisation du sujet engage donc les acteurs locaux et les acteurs nationaux et supra-nationaux à coopérer, chacun à leurs niveaux mais également entre eux, vers des objectifs connus et partagés par tous.

L'assainissement collectif ne cessant de croître et les techniques d'épuration s'améliorant la production de boues en France augmente régulièrement. Produites au quotidien et souvent sous une forme liquide pour le plus grand nombre de stations d'épuration, les boues représentent des volumes considérables. La qualité de l'épuration suppose de pouvoir les écouler harmonieusement et le manque de capacité de stockage de bon nombre de filières impose des évacuations sans rupture. Or, divers facteurs contribuent à ce que les filières d'évacuation des boues soient instables. La longue période de crispation de 1998 à 2001 a montré la complexité des facettes de cette question jusque-là traitée comme minuscule. Puis, sans que des accords soient signés, la question s'est globalement apaisée, même si certains territoires ou certaines grandes villes comme Paris connaissent de façon récurrente des difficultés. Le sujet n'est plus sur la scène publique nationale mais il peut y revenir de façon brutale. Il reste que les filières sont toujours à stabiliser, au-delà du travail en continu opéré par les gestionnaires des filières d'élimination des boues.

1. Une gestion sous fortes contraintes

Il est connu de tous les spécialistes que la gestion de l'eau est un sujet délicat. Le prix de l'eau comporte un effet de visibilité important. Les règles de la gestion publique imposent que le budget concernant l'eau soit équilibré. Ainsi, les marges de manœuvre pour la majorité des collectivités, sont-elles réduites s'agissant des investissements comme des dépenses de fonctionnement.

Si les grandes collectivités peuvent consacrer des moyens importants à améliorer les procès comme les qualités des boues, la situation n'est pas forcément la même pour la majorité des

collectivités. D'une part, parce que le passé n'a pas forcément joué en faveur des boues : les efforts des ingénieurs et des financeurs étaient concentrés sur la qualité de l'épuration. L'évacuation des boues constituait une question non visible, dont le gestionnaire « devait faire son affaire ». D'autre part, parce que le manque de visibilité de l'avenir des filières décidées par les collectivités, ne les incitent pas à procéder à des investissements qui permettraient pour autant de stabiliser certains débouchés : stockage, procès de transformation, information, débats, amélioration de la qualité des boues pour diminuer leurs nuisances.

La politique française a choisi de privilégier la valorisation agronomique des boues grâce à la convergence d'intérêts et d'efforts de plusieurs acteurs. Les Agences de l'Eau, l'ADEME et les Chambres d'agriculture, aidées souvent par les Conseils Généraux ont mis en place dès la fin des années 1970, des missions de valorisation des boues ou des déchets (MVAB/D) qui ont pris en charge et encadré les épandages. L'accord s'est fait autour de principes positifs qui rassemblaient les acteurs : l'épuration consiste à retenir l'azote le phosphore et le potassium et à les greffer sur de la matière organique. Or, ces substances constituent la base de la fertilisation des terres. Le sol a un pouvoir épurateur et les terres commencent à manquer de matière organique. Les substances nocives contenues dans les boues sont analysées et encadrées et les recherches permettent de mieux connaître leur devenir et leurs conséquences. L'apport sur les sols agricoles des boues avait le triple avantage d'apporter des engrais bon marché, de trouver une solution locale et peu onéreuse pour les collectivités et d'organiser la mise en relation et la confiance des parties.

Les épandages résultaient le plus souvent d'un accord local – et donc opaque pour les acteurs non impliqués – entre le gestionnaire d'une station et des agriculteurs de proximité. L'intervention des MVAB puis des bureaux d'étude qui se sont multipliés dans les années 1980, ont introduit une tierce partie et le développement de bonnes pratiques. Le développement simultané des recherches européennes et françaises à l'INRA a en outre permis d'accompagner ces épandages d'essais aux champs. Ont progressé ensemble des données rassurantes sur le devenir des éléments potentiellement toxiques et les bonnes pratiques.

La politique a connu un succès important puisque la majorité des boues en France sont utilisées en agriculture, malgré des disparités régionales.

Des pressions de plusieurs origines (transposition de la directive de 1986, demande des agriculteurs, demande de clarification des services de l'Etat) ont conduit le ministère de l'Environnement à entreprendre l'élaboration d'une nouvelle réglementation consacrée à l'usage en agriculture des boues. Jusque-là régies par une norme relevant des fertilisants les boues allaient devenir des déchets (directive) et faire l'objet d'un encadrement très strict. Les textes ont intégré les dernières données scientifiques contenues dans l'Avis du Conseil supérieur d'Hygiène Public de France, en énonçant notamment des obligations d'analyse, des seuils à respecter et des restrictions d'usage ; le statut de déchet voulu par Bruxelles qui confère au producteur la responsabilité de son élimination ; et les bonnes pratiques complétées de principes de transparence et de traçabilité.

De façon moins visible, avoir favorisé une politique de valorisation agronomique et la faiblesse endémique de la politique et de l'organisation de l'élimination des déchets en France ont conduit à ce qu'au début du nouveau siècle, les sous-capacités en incinération et mise en décharge soient criantes. L'inexistence fréquente de filière alternative d'évacuation des boues exerce une pression encore plus importante sur la filière agricole. Or, les années 1990 ont connu des bouleversements en particulier dans le domaine de la sécurité alimentaire.

2. L'instabilité des filières révélée par la crispation de 1998-2001 : la mise en visibilité

La réglementation de 1997 (décret) et 1998 (arrêté) n'a pas eu les effets escomptés de remise en ordre des mouvements de protestation contre les épandages qui ont commencé à se faire jour à partir de la moitié des années 1990. Au contraire, sa publication a radicalisé les positions au point que dès 1998 un Comité national sur les épandages de boues urbaines (CNB) était créé avec vocation de réunir autour de la table tous les acteurs concernés.

Des nuisances

Différents facteurs ont contribué à susciter ces mobilisations. Les nuisances, d'un côté, ont fortement joué pour que les riverains d'épandages les contestent. Un mouvement social important s'est développé depuis les années 1980, amenant dans les campagnes périphériques aux grandes villes des « rurbains » venus chercher le bon air et une meilleure qualité de vie. Ces nouveaux arrivants étaient peu habitués aux odeurs de la campagne, et celles des boues a très vite constitué quelque chose d'insupportable, surtout lors d'épandages à proximité ou lors des fins de semaine. Or, dès que leur présence est significative, elle est également incitative pour les élus, à soutenir leurs revendications, surtout lorsque les boues épandues proviennent de collectivités voisines.

D'autres actes symboliques ont rendu visibles au plan local les boues en tant que déchets : des boues allemandes ont traversé les frontières pour être épandues sur des sols français parce que ne trouvant plus preneurs dans leur pays d'origine, des boues de papeterie de couleur bleue ou rose ont attiré l'attention sur ces usages.

La prise en main par le monde agricole et les pressions de l'agro-alimentaire

De l'autre côté, le monde agricole s'est mobilisé pour que les boues aient un statut de déchet. L'expérience douloureuse du prion et de diverses crises sanitaires, leur a enseigné d'une part, que l'alimentation constituait une chaîne et qu'ils devaient en contrôler l'entrée puisque leur responsabilité pouvait se trouver engagée. D'autre part, les organisations professionnelles ont appris à leurs dépens qu'elles devaient prendre en charge ces questions d'ordre général pour leurs professions. Le statut de déchet les a dotées de la possibilité de négocier au niveau national les contreparties et surtout les garanties que les exploitants pouvaient attendre. Ce changement de statut a fragilisé la position du producteur de boues (la collectivité) et l'a placé en situation de dépendance accrue par rapport à l'agriculteur. En outre, ce dernier subit un nombre de pression croissant pour refuser de les prendre : position des syndicats locaux, riverains « rurbains », éleveurs producteurs de déjections animales, collègues, élus, acheteurs, coopératives, industriels de l'agro-alimentaire ou grands distributeurs. Ces derniers exerçant une pression potentiellement forte par le biais de cahiers des charges restrictifs sur leurs pratiques et usages d'intrants.

Pourtant, un grand nombre d'agriculteurs, par habitude, par goût, par économie ou par refus de se laisser imposer des règles, ont continué de prendre des boues sur leurs parcelles. Ce double phénomène a favorisé le fait que les organisations professionnelles agricoles négocient les conditions de leur acceptation plus que ne prennent des positions contrastées. La principale demande, outre la reconnaissance sociale du service rendu par l'agriculture aux villes, a été de demander l'instauration d'un fonds de garantie visant à couvrir les agriculteurs en cas de dommage subi du fait de l'usage des boues.

Les débats au sein du CNB qui réunissaient l'ensemble des acteurs à travers leurs représentants nationaux ont ainsi mis en visibilité une activité qui s'exerçait au plan purement local entre quelques acteurs avertis. Les nouveaux entrants de cette relation ont introduit de nouveaux enjeux, de nouvelles problématiques. Ils ont surtout souvent mobilisé des arguments de sécurité environnementale et sanitaire.

La complexité des mécanismes de sécurité environnementale et sanitaire

Les eaux usées contiennent les résidus d'une bonne partie de l'activité humaine. L'objet même de l'épuration est de concentrer dans les boues l'essentiel de la pollution afin d'éviter son rejet dans le milieu naturel. Trois types de substances potentiellement nocives sont ainsi présentes mais dans des proportions tellement faibles (des mg par kilo de matières sèches), que l'on parle d'éléments-trace : des éléments-trace métalliques, des composés-traces organiques et des microorganismes pathogènes. Toutefois si un grand nombre de recherches et d'essais aux champs réalisés tant en France que dans divers pays occidentaux et dans le cadre de programmes de recherche européens ont produit un corpus important de résultats, tout n'est pas encore connu : l'évolution des technologies repousse toujours plus loin la possibilité d'identifier la présence de composés, l'innovation chimique produit tous les ans de nouvelles molécules dont la connaissance sur les comportements dans l'environnement ne sont pas complets, les connaissances sur les effets dits « cocktails » sont peu nombreuses, de nouveaux pathogènes peuvent apparaître (prion). Ainsi, la communauté scientifique n'est pas en mesure d'assurer la complète innocuité des boues, des incertitudes demeurent, bien que l'ensemble des résultats convergent vers des résultats rassurants.

C'est pour y pallier qu'ont été introduit d'une part, dans la réglementation des seuils et des restrictions d'usage et d'autre part, divers moyens d'observation.

Pour comprendre la logique de l'encadrement réglementaire, il est important de distinguer plusieurs notions. Le *danger* est en quelque sorte le potentiel : l'existence d'une substance potentiellement toxique, la possibilité d'un événement aux conséquences dommageables. Le *risque*, dans son acception la plus classique, est la possibilité de réalisation de ce potentiel ainsi que ses conséquences possibles sur l'environnement ou les populations. Le raisonnement de santé publique repose sur deux principes fondamentaux : *l'exposition*, c'est-à-dire la rencontre entre la substance potentiellement toxique et une ou des populations qui y sont sensibles¹, la *dose*, c'est-à-dire la quantité de substance provoquant des effets observables.

La réglementation a incorporé un Avis du Conseil Supérieur d'Hygiène Public de France en 1997 et ces principes. Autrement dit, par des obligations d'analyse des sols, des boues, de définition agronomique des apports, l'encadrement précis des apports en quantité est réalisé. S'y ajoutent des contraintes comme le stockage ou des délais entre l'épandage et la mise en pâture des animaux par exemple qui complètent cet encadrement en prenant en compte les effets de climat mais également de durée de vie de la majorité des pathogènes, etc.

En l'absence de certitudes complètes, le plus efficace consiste à configurer un mécanisme de veille ou de signalement par redondance. C'est ainsi qu'une cellule de veille sanitaire commune à l'ADEME, l'Ecole Vétérinaire de Lyon concernant les épandages peut être saisie ; les industriels de l'agro-alimentaire doivent respecter des obligations de seuils dans les aliments, ce qui signifie qu'ils réalisent des analyses de la présence de différents composés notamment minéraux, ainsi que des recherches tant pour connaître la diversité de leur origine dans la chaîne alimentaire que les possibilités de les réduire ; des travaux ont été confiés à l'AFSSA concernant le prion dans l'environnement ; ou encore la possibilité de réviser les seuils prévus dans la réglementation.

¹ Ainsi le virus Ebola contenu dans un laboratoire P 4 ne constitue pas un risque mais un danger ; un volcan est un danger mais il ne constitue pas forcément un risque si aucune habitation ou forme d'activité humaine ne se trouve dans le périmètre de sécurité, etc. Toutes les populations ne sont pas également sensibles : traditionnellement, les enfants, les femmes enceintes ou les personnes âgées constituent ces populations considérées comme sensibles, mais des facteurs génétiques ou pathologiques peuvent conduire à d'autres définitions.

Mais, si cette précision est connue des régulateurs, des scientifiques et des professionnels, elle constitue une complexité difficile à appréhender par le grand public. Autrement dit, dans un sens, il est aisé de mobiliser des arguments hostiles à l'usage des boues sur les sols et dans l'autre, dans les territoires il est plus difficile d'explicitier et de motiver pourquoi cette filière a été construite et se poursuit ou de faire la différence entre des éléments tenant à la protection de l'environnement dans le long terme et des facteurs pouvant entraîner un danger pour la santé humaine.

La réglementation a apporté beaucoup de précision mais elle n'a pas pris en compte la dimension locale de la filière et en particulier des accords tacites ou explicites qui ont soutenu l'organisation des filières. La possibilité donnée à tous de procéder à des épandages dans le cadre prescrit et la mise en visibilité de cette activité a amplifié les phénomènes de déstabilisation en ne favorisant pas la conclusion d'accords locaux

Une filière risquée et instable

Tous ces facteurs contribuent à déstabiliser potentiellement les filières d'épandage et rendent cette activité risquée pour certains acteurs. Les risques tiennent plus à la poursuite de leurs propres activités ou parce qu'ils interfèrent avec leurs enjeux qu'à des questions sanitaires et recouvrent plusieurs dimensions selon les parties concernées. Un glissement s'opère donc entre les risques réels supportés par les acteurs de la filière et la mobilisation des arguments de sécurité sanitaire, favorisant, ce faisant l'amalgame entre la réticence de certains et les dangers potentiels.

Elle comprend un risque politique pour les collectivités qui doivent prendre des décisions d'accepter ou de refuser des boues sur les territoires communaux, surtout en présence d'un électorat venu de la ville, pour les agriculteurs qui en acceptent dans un département où la position officielle des syndicats ou organisation professionnelle y est opposée, pour les gestionnaires qui ont la charge du fonctionnement des stations d'épuration et de la gestion des filières d'élimination des boues.

Le risque est également économique tant pour les collectivités qui investissent que pour les agriculteurs qui peuvent se voir refuser l'achat de leurs produits et partant, diminuer la valeur de leur patrimoine pour les propriétaires. Il l'est également pour les acteurs de la chaîne agro-alimentaire qui ont vu leurs rayons désertés dès qu'un doute s'installe chez les consommateurs.

Le risque est enfin social, surtout pour les agriculteurs, insérés dans un territoire où plusieurs acteurs peuvent exercer une pression contre eux. De fait, beaucoup d'agriculteurs souhaitent que leur engagement vis-à-vis des boues ne soient pas connus et refusent que leurs parcelles soient désignées dans les plans d'épandage ou de signer des accords.

Ce faisant, cet ensemble crée un risque administratif pour des filières qui ne sont pas parfaitement conformes, soit par manque de capacité de stockage devant la réticence des collectivités à investir, soit du fait de plans non conformes du fait de parcelles non connues.

Épandre est une bonne solution technique pour autant que les implications d'ordre sociétal puissent être gérées.

3. Une filière apaisée mais des situations contrastées

Aujourd'hui les épandages se poursuivent et continuent d'être majoritaires au regard des autres formes d'évacuation des boues. La situation s'est globalement apaisée bien que des conflits locaux puissent apparaître. Il est intéressant d'approfondir les conditions qui ont

permis de sortir d'un état aigu de crispation et d'intégrer dans la réflexion les situations qui continuent de susciter des tensions.

La sortie de crise

A partir de la création du CNB, une série d'action a été entreprise par différents acteurs. Sans les mentionner dans le détail, il est intéressant de noter d'emblée qu'aucun des accords dont la négociation a pourtant été lancée n'a été au final signé. Autrement dit, ce n'est pas la concrétisation d'un accord politique ou la mise au point de conditions spécifiques et consensuelles qui ont été les causes de la sortie de crise.

Celle-ci a pu avoir lieu par les processus mêmes qui ont été mis en place alors même que toutes les positions n'étaient pas toutes consensuelles :

- L'interconnaissance, par la réunion de l'essentiel des parties intéressées dans le cadre du CNB
- La diffusion et la mise en commun de données dont l'origine a été considérée comme légitime et crédible par les participants (travaux du Conseil supérieur d'Hygiène Public de France, différents travaux de l'INRA, résultats de recherches européennes, etc)
- La prise au sérieux des demandes des différentes parties en lançant des groupes de travail sur les principales demandes formulées (charte, fonds de garantie)
- Des négociations qui ont permis d'affiner et cerner les demandes et limites réciproques (en explorant la demande de fonds de garantie faite par les agriculteurs et la réponse du ministère de l'économie et des finances, puis en approfondissant la possibilité de mettre en place un fonds assurantiel privé)
- L'élaboration de documents entre les parties permettant de faire un point exhaustif de nature technique sur le sujet des boues, des épandages et des sujets liés, au sein d'un Comité Technique Permanent créé rapidement et se réunissant très régulièrement jusqu'en 2001
- La discussion sur un projet d'Accord National qui a permis, sans aboutir définitivement, de clarifier et exprimer de nombreux points d'accords obtenus tout au long du processus
- La coordination d'actions de différentes natures entreprises par des acteurs engagés dans le processus mais soit dans un cadre distinct, soit à un niveau territorial distinct
- Ainsi, l'organisation et la tenue d'un Forum d'échanges entre les industries de l'eau et du recyclage et celles de l'agro-alimentaire et de la grande distribution se sont engagées dans un cadre privé. L'initiative a été prise en coordination complète avec les services de l'Etat et les Agences concernées et a réitéré, les actions d'interconnaissance, de mise en commun de données et d'écoute réciproque des contraintes et des enjeux. A la différence du CNB, ce ne sont pas les représentants professionnels qui ont été engagés dans les séances, mais les principaux acteurs, des représentants de la chaîne agro-alimentaire, agissant et donc s'engageant chacun pour son compte. Les discussions ont souligné l'importance du contenu des signes de qualité pour éviter les processus de surenchère figurant dans les cahiers des charges au détriment de l'usage des boues².

² Les crises de sécurité alimentaire ont conduit les organisations dans ce domaine à développer les signes de qualité (labels, certifications, filières nominales, AOC) afin de répondre à la suspicion des consommateurs sur la sécurité des produits.

- Différentes actions publiques (ministères) ont accompagné ces contacts avec l'INAO et les animateurs de l'agriculture raisonnée, afin que les boues ne soient pas exclues des cahiers des charges ou des pratiques acceptables
- De la même façon, les propriétaires agricoles revendiquant d'être informés sur les épandages ont engagé des négociations avec les industries productrices et de recyclage afin d'envisager des conditions concrètes et réalistes d'accéder à leur demande
- Enfin, différents processus de discussion et de signature de chartes ont été initiés au niveau local réunissant les acteurs territoriaux concernés (Conseils Généraux, Chambres d'Agriculture, missions de valorisation des déchets, collectivités, etc) et dessinant les conditions politiques et techniques de l'accord spécifique
- Divers organismes indépendants ont vu le jour dans les départements en application du décret de 1998, souvent créés par les Chambres d'Agriculture, qui ont permis de donner un cadre d'observation et de vigilance supplémentaire aux épandages départementaux

La combinaison de ces actions, malgré la difficulté d'accéder concrètement aux demandes les plus saillantes comme le fonds de garantie ont généré une dynamique de confiance et peu à peu l'acuité des conflits est retombée.

Les situations conflictuelles

Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'existe plus au niveau local de situations conflictuelles. Elles peuvent résulter de trois grandes familles de problèmes :

- La première est liée à une activité économique locale qui se réunit pour refuser des boues : c'est le cas par exemple d'AOC de fromages, fragilisés par d'autres retombées et qui prend une position hostile
- La seconde est liée à des conflits locaux entre communes, équipes municipales et mobilisations de riverains en général à partir de nuisances engendrées par des sites de traitement ou des épandages
- Les boues des très grandes villes qui ont un plan d'épandage couvrant plusieurs départements voire débordant sur des régions différentes

Ces problèmes sont accentués d'une part par la possibilité laissée aux Préfets de prendre des arrêtés interdisant les épandages de boues de départements limitrophes. Or, il existe des accords locaux ou des Chartes qui ont privilégié effectivement ces phénomènes de proximité. D'autre part, le cadre même de la conception des schémas d'élimination des déchets, défini aux niveaux départementaux, ne favorise par la réflexion globale et intégrée des possibilités d'élimination des déchets sur un territoire cohérent. De surcroît, sans entrer dans le détail, elle apparaît comme étant souvent laborieuse au niveau départemental et les Plans d'Elimination des Déchets sont longs à établir et incluent difficilement les boues.

L'Europe comme facteur d'instabilité

Le niveau européen contribue à l'instabilité de l'activité. La directive de 1986 est en cours de révision et les textes qui ont circulé jusqu'alors ont plus cherché à protéger l'environnement par le biais de la définition de seuils dégressifs sur une période de 25 ans qu'à promouvoir dans de bonnes conditions les épandages. L'amalgame opérant sur ces sujets entre dangers et protection de l'environnement, les détracteurs des épandages exigent l'application immédiate des seuils les plus restrictifs. Or, désigner des objectifs de diminution dans le temps des teneurs de différentes substances dans les boues impliquent en parallèle, d'engager d'autres politiques d'élimination dans les procès industriels de l'usage de certaines substances par

exemple, de modifier peu à peu l'exercice de la police des réseaux en amont, etc. Si, à long terme des efforts peuvent être faits, leur application à court terme est de nature à désorganiser toute la politique de l'assainissement³.

Les sols reçoivent un grand nombre d'apports, par les pratiques agricoles (fertilisation, usage de produits organiques, soins apportés aux plantes) ou du fait des retombées atmosphériques. De grandes surfaces de sols européens connaissent des phénomènes d'érosion soit du fait de leur composition initiale soit du fait de pratiques agricoles intensives. Aussi, une réflexion sur une politique des sols a été initiée au niveau européen. Toutefois, les positions oscillent entre les tenants d'une approche globale des sols, dans laquelle les boues ne constituent qu'une partie minuscule (à titre d'exemple, en France, les boues sont épandues sur 0,5 % de la surface agricole utile) et ceux qui souhaitent réglementer cette activité. Ils sont soutenus d'une part par le fait que des textes de révision de la directive de 1986 sont quasiment prêts et d'autre part, par le fait qu'il existe une pression convergente pour considérer que contenant un concentré de substances potentiellement nocives elles doivent faire l'objet d'un encadrement renouvelé rapide.

Par ailleurs, quelques pays ont récemment pris des positions d'interdiction vis-à-vis de l'épandage, et celles-ci peuvent déstabiliser la politique française de valorisation. Les principales raisons qui peuvent conduire des pays ayant longtemps épandu à se retirer sont une forte présence de l'élevage, qui constitue une concurrence pour l'accès aux sols ; une communauté agricole puissante très majoritairement hostile aux épandages ; enfin d'autres conditions comme des épidémies animales (fièvre aphteuse).

D'autres arguments sanitaires peuvent émerger à tout moment (prion dans l'environnement) pour projeter la question de l'usage des boues sur une scène agitée. Cela signifie que par nature, le sujet est fragile. Toutefois, si on le ramène aux sujets qui attirent l'attention des consommateurs en matière de préoccupation alimentaire, les boues apparaissent en fin de liste (3% des personnes interrogées)⁴, ce qui confirme l'idée que le thème n'est plus d'actualité aiguë.

La transformation des boues et de leur usage

Pendant la période récente les unités de traitement des boues se sont multipliées (plate-forme de compostage, usine de séchage, unité de méthanisation, etc). Elles ont pour objet la diminution des nuisances autant que l'amélioration de la qualité logistique et du contenu des boues.

Les quantités de composts produites sont de l'ordre de 300 000 tonnes brutes. Leur utilisation sur des sols agricoles ou des sites dont les sols sont à reconstituer est appréciée. Cette piste fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion d'ordre réglementaire afin à la fois d'en encadrer les pratiques et de favoriser le développement régulé de ces nouveaux débouchés.

Malgré un relatif apaisement, le sujet de l'utilisation agricole des boues est un thème sociétal particulièrement fragile. Pour autant, la visibilité, la stabilité sont des facteurs essentiels pour que les collectivités fassent des choix durables et que leurs investissements soient opérés à bon escient. La réunion de ces facteurs conduit à souligner l'importance de favoriser et perpétuer la coopération de tous les acteurs intéressés. La pratique est par nature inscrite dans

³ La qualité de l'épuration suppose une évacuation régulière des boues à l'issue du processus. Si dans certains cas les épandages s'arrêtent et que par ailleurs, les capacités ou les conditions ne sont pas réunies pour incinérer les boues ou les mettre en décharge, toute le fonctionnement de la station peut être compromis et les boues partir dans le milieu naturel.

⁴ Sondage annuel réalisé par l'ANIA, résultat de 2002.

un territoire, il est partant indispensable que les acteurs qui participent à sa régulation soient impliqués dans des accords techniques et politiques. A ce titre, les actions d'amélioration, d'information, de pédagogie répétées ne peuvent que favoriser la stabilité des choix opérés.

La sensibilité devenue compréhensible de la chaîne alimentaire oblige à envisager les boues – dès lors qu'elles sont utilisées sur les sols agricoles– non plus seulement par rapport à un usage fertilisant, mais comme intrant dans une chaîne. Le premier maillon, l'exploitant agricole, est en droit d'exiger de contrôler l'usage et de le faire à des conditions acceptables pour lui pour autant qu'elles restent réalistes pour le producteur et ses délégataires. Ces efforts difficiles à mettre en œuvre ne sont pas déléguables parce qu'au fond, ils engagent la responsabilité sociétale des parties.